



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecins

Question écrite n° 69712

## Texte de la question

M. Yves Nicolin appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les préoccupations persistantes des praticiens gynécologues quant à une véritable reconnaissance de la gynécologie médicale, malgré l'amendement adopté le 4 octobre à l'unanimité de l'Assemblée nationale. A l'origine, la décision gouvernementale de mettre en place un diplôme commun à la gynécologie médicale et à l'obstétrique n'était pas, en effet, satisfaisante. En premier lieu, le projet de loi sur le droit des malades a certes été l'occasion d'un amendement en lecture initiale, portant création d'une qualification et d'un diplôme de gynécologie médicale spécifique. Mais la profession demeure inquiète et craint qu'il ne s'agisse que d'un habillage juridique, dans la mesure où ces nouvelles dispositions ne garantissent pas l'autonomie du diplôme de gynécologie médicale et qu'il n'y a aucune réponse à la demande de création de quatre-vingt postes d'internes dans la spécialité. En second lieu, ces praticiens s'inquiètent de l'absence de garanties pour les patientes de bénéficier d'un accès libre et direct à un gynécologue, sans passer par un médecin référent et d'un remboursement convenable par l'assurance maladie. Il y a en réalité, derrière ces préoccupations, celle que nous partageons tous, de la préservation d'une profession indispensable au suivi médical des femmes, qui restent très attachées à la qualité des soins dispensés. Il demande au Gouvernement d'inscrire, à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, la proposition de loi de son collègue Pierre Hellier, soutenue par un grand nombre de députés des groupes RPR-UDF-DL, visant au rétablissement de la gynécologie médicale comme spécialité médicale indépendante et garantissant l'accès direct au gynécologue de son choix et le remboursement de la consultation tel qu'il existe actuellement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Yves Nicolin](#)

**Circonscription :** Loire (5<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 69712

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 décembre 2001, page 6898